

## Dossier revendicatif général de l'UNIR Solidaires. « Des revendications solidaires pour les personnes retraitées ».

Les organisations syndicales portent, par nature, les revendications des travailleurs « actifs », relatives à leurs conditions d'embauche, de travail et à leur salaire. Mais elles portent plus difficilement les revendications des chômeurs et des chômeuses, des personnes privées d'emploi, ou de plus en plus fréquemment titulaires d'un emploi précaire, des personnes dépendantes (par suite d'accident, de réforme ...), et enfin des retraité-e-s.



L'Union syndicale Solidaires veut faire vivre un syndicalisme de transformation sociale susceptible de modifier les rapports sociaux, sur le lieu de travail, dans l'entreprise, mais aussi dans la cité et dans la société.

Bénéficiaires d'un salaire socialisé, financé par les richesses produites, les personnes retraitées gardent un lien fort avec le monde du travail et avec la société. Situation de l'emploi et niveau de partage des richesses sont donc des indicateurs forts de la situation des retraité-e-s puisque leur revenu en dépend.

Ce lien, en transformant la pension (un droit) en allocation (une « largesse » soumise aux aléas budgétaires), l'actuel gouvernement vise à le briser, notamment en opposant actifs (les producteurs de richesses) et retraité-e-s (**qualifié-e-s de nanti-e-s, fainéant-e-s**, etc.) qui présenteraient un « coût très lourd » pour la société.

Les personnes retraitées se retrouvent « hors les murs » de l'entreprise : elles ne peuvent plus agir et combattre directement les conséquences générées par le système capitaliste sur le lieu de travail. Mais, elles le peuvent toujours en se mobilisant contre la casse, la privatisation des services publics : santé, transports, services sociaux, culturels, ludiques ainsi que sur tous les problèmes de société ou d'environnement, notamment.

Ce n'est pas un hasard si, parmi les **Gilets Jaunes**, on trouve de très nombreux-ses **retraité-e-s** qui se dressent contre les injustices sociales, fiscales, environnementales.

**Pour continuer le combat, l'action syndicale des retraité-e-s** demeure non seulement possible mais plus que jamais nécessaire.

**L'UNIRS** a pour objectif de fédérer les personnes retraitées, membres des fédérations et des syndicats nationaux, ou bien des Solidaires départementaux, eux-mêmes membres de Solidaires, afin,

- d'une part de répertorier avec elles leurs revendications spécifiques,
- d'autre part de **proposer à l'Union syndicale Solidaires un ensemble de revendications** particulières et générales visant tout à la fois à améliorer la situation matérielle des personnes retraitées et, plus largement, des personnes âgées, et **contribuer à la reconnaissance de la place et du rôle de ces personnes dans notre société**,
- à organiser et faire participer au travail syndical les personnes retraitées (non encore syndiquées) qui le souhaitent,
- à organiser l'action sur ces revendications.

C'est ce que nous appellerons un syndicalisme citoyen.

Tout ceci nous conduit donc à proposer un dossier qui voudrait répondre à cette double ambition pour, finalement, aboutir à un programme de revendications propres aux personnes retraitées membres de l'UNIRS et de Solidaires.



L'UNIRS travaille également à l'élaboration de revendications communes avec les autres organisations **syndicales et associatives** réunies dans le Groupe des 9 depuis 2014, afin d'organiser les actions revendicatives spécifiques retraité-e-s.



## L'objectif de l'UNIRS : développer des formes nouvelles d'action syndicale « hors les murs »

### Du monde de l'entreprise à la vie dans la cité, du syndicalisme du salarié au militantisme citoyen « hors les murs ».

Ce syndicalisme citoyen doit se développer tout en demeurant en lien avec les autres structures syndicales, mais doit avoir, pour premier objectif, une attention toute particulière aux problèmes vécus par les habitants des communes, des quartiers, des cités, et qui, parfois, sont confrontés à des conditions de vie particulièrement difficiles, voire inacceptables.

**Pour mettre en œuvre ce développement de l'action syndicale « hors les murs »**, il s'agit d'abord d'imaginer la création d'une force capable d'agir et d'irriguer ce terrain de vie encore peu exploré par le syndicalisme et chercher des moyens d'agir et de peser sur l'évolution de la société.

Ce nouveau type de militantisme peut paraître déstabilisant, c'est peut-être la raison pour laquelle de nombreux militants et militantes demeurent dans le syndicat de leur ancienne entreprise ou de leur ancienne administration en ne sachant plus comment militer utilement, si ce n'est en aidant les camarades militants encore en activité.



**Il y a pourtant toute une activité syndicale militante à mener hors de l'entreprise**, hors de l'ancien lieu de travail, tout en restant membre de son syndicat d'origine.

**Depuis plusieurs décennies, en moyenne, l'espérance de vie a augmenté.** La durée de vie en bonne santé, elle, stagne depuis environ 15 ans et se situe d'après un rapport de l'Insee de Janvier 2018 à 64,1 ans pour les femmes, et 62,7 pour les hommes. Mais cette situation est très inégale selon le métier exercé, les conditions de travail, la pénibilité... **Nul hasard à voir se côtoyer l'âge de départ légal et celui d'espérance de vie en bonne santé.** Serait-ce que la finalité est d'utiliser la main d'œuvre jusqu'à épuisement ?

**Une tranche importante de notre vie d'adulte se déroule hors de l'entreprise** et ce constat conforte le besoin indispensable de l'existence d'un syndicalisme de proximité dans la cité, un syndicalisme qui devrait être porté en partie par les « retraité-e-s » toujours plus nombreux.

A ce stade de notre réflexion, d'autres types de structures syndicales novatrices doivent être mises en place en vue de devenir acteurs dans notre environnement quotidien : c'est un appel à nous mobiliser sur de nombreux secteurs où le syndicalisme devrait trouver une place de choix.

## Quel syndicalisme voulons-nous mettre en œuvre ?

- Lutter contre la segmentation de la société par âge, origine, situation sociale, état de santé.
  - **Développer le mieux vivre en société**, et combattre l'isolement et la solitude. Donner aux retraité-e-s une place dans la cité et dans la société : notre réflexion sur l'Intergénérationnel et le Bénévolat veulent y contribuer.
  - **Obtenir un niveau de revenu suffisant pour que chacun-e puisse vivre dignement** avec une protection sociale adaptée chassant la peur du lendemain et aidant au maintien de l'autonomie : c'est notamment l'objet de nos travaux sur les Retraites, les pensions et le niveau de vie des retraités.
  - Créer de nouveaux espaces de vie où l'humain prendra le pas sur toute autre considération. C'est particulièrement avec cet éclairage que nous réfléchissons aux conditions de prise en charge des pertes d'autonomie des personnes âgées.
  - Permettre aux personnes fragilisées de demeurer dans un cadre de vie qui ne les isole pas de leur milieu et de leurs relations. **Vivre et vieillir dans son quartier, un habitat adapté aux besoins et aux souhaits.**
- Mener des réflexions et faire financer des actions concernant l'environnement et l'écologie : mode de vie, développement des cités.
- Transports collectifs adaptés, services publics proches, particulièrement dans les zones rurales.** C'est ce qui a trait au niveau de vie et au pouvoir d'achat des retraité-e-s que nous développons ci-dessous.
- Combattre cette société capitaliste, qui impose des modes de vie**, basés sur la consommation à outrance, alors même qu'une majorité des humains n'a que de modestes moyens, voire vit dans l'indigence tant le système a besoin d'inégalités pour se perpétuer. Pour y remédier, nous, retraité-e-s pouvons être moteurs **dans la réflexion et des actions sur la gratuité des biens communs** comme l'eau, des transports publics (bus, vélos), l'échange de services ou de biens culturels ... Pour sortir de ce système « où l'argent est tout et où on n'est rien sans argent », la gratuité est un concept radical qui va dans le sens de notre combat pour un monde meilleur.

## Faisons de l'UNIRS une réelle Union de Retraités et Retraitées Solidaires



# Les PENSIONS dans le PARTAGE des RICHESSES

Les retraité-es vivent dans des conditions de plus en plus difficiles à cause des contre réformes qui, au moment du départ en retraite, attribuent une pension diminuée, et pendant la retraite baissent le pouvoir d'achat grâce à différents artifices : mise en place de conditions de ressources pour percevoir une pension de réversion du régime de base (Réforme Fillon 2003) suppression de la 1/2 part d'impôt pour les veuves (réforme Fillon 2009 - toujours lui), indexation non systématique, non complète des pensions sur la seule l'inflation (périodes de gel total ou partiel), ce qui crée un écart avec le niveau de vie des actifs, augmentation des prélèvements sociaux, suppression d'avantages fiscaux et baisse des allocations (APL)...

Le rapport dit Moreau commandé par le gouvernement en 2013 indique qu'en 2050, ces différentes mesures cumulées diviseront par 2 le montant des pensions qui auraient été distribuées sans elles.

Face au mouvement des Gilets Jaunes, symbole de l'exaspération sociale, fiscale ... d'une partie de la population française, parmi laquelle de nombreux-ses retraité-e-s, le gouvernement a reculé sur certaines de ses mesures : dès 2019, remboursement de l'augmentation de la CSG aux retraité-e-s les plus modestes, promesse de revalorisation des pensions, à partir de 2020 pour une partie d'entre eux, baisses d'impôts ...

## YES WE CANNE



Mais, l'avenir nous le dira probablement, ces reculs ont pour fonction principale de ne pas exaspérer tout le monde « en même temps », car les réformes libérales tous azimuts du gouvernement (retraites, santé, éducation, dépendance, justice, chômage, privatisations, ...), pourraient bien mettre le feu aux poudres. En saupoudrant quelques miettes en faveur des seul-e-s retraité-e-s les plus modestes, **Macron espère calmer leurs ardeurs en vue de faciliter sa réforme des retraites, qui aura aussi des conséquences sur le niveau de vie des actuel-le-s retraité-e-s.**



## 1°/ Nombre de retraité-e-s et leurs régimes de retraite

Fin 2017, 16,2 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français, soit 108 000 personnes de plus qu'en 2016. En prenant en compte les retraité-e-s de droit dérivé (pensions de réversion et pensions de veufs et de veuves), **plus de 17 millions de personnes sont retraitées fin 2017**. Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie s'élèvent à **314 milliards d'euros en 2017, soit 13,7 % du produit intérieur brut (PIB)**.

Le régime général des salariés du privé (CNAV) est le plus important des régimes de base : il réunit 14,2 millions de bénéficiaires d'un droit direct ou dérivé au 31 décembre 2017. Viennent ensuite le régime des salarié-e-s agricoles (MSA salariés) avec 2,5 millions de retraité-e-s, la fonction publique de l'État (civile et militaire) avec 2,3 millions de retraité-e-s et le régime des indépendants artisans ou commerçant-e-s (SSI) avec 2 millions de retraité-e-s.

La plupart des retraité-e-s perçoivent des pensions issues de plusieurs régimes, du fait par exemple du passage du secteur public au secteur privé, ou du changement de statut de salarié à travailleur indépendant ... **Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés** (37 % contre 28 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

En 2017, l'âge de départ « moyen » est de 62 ans et 1 mois, **soit plus 1 an et 7 mois par rapport à 2010 par suite de la mise en place d'une décote**, entraînant un recul de l'âge de liquidation des droits.

**Tableau 1** Effectifs de retraités dans les principaux régimes au 31 décembre 2017

En milliers

	Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	Retraités de droit direct		Retraités de droit dérivé (réversion)	
		Tous retraités percevant un droit direct	dont nouveaux retraités en 2017	Tous retraités percevant un droit dérivé	dont retraités percevant un droit dérivé servi seul <sup>3</sup>
Ensemble (tous régimes confondus) <sup>1</sup>	17 220	16 160	708	4 375	1 060
dont retraités résident en France	15 605	15 066	685	3 719	539
Régime général	14 188	13 412	625	2 773	776
Arrco	12 637	11 442	550	2 931	1 195
Agirc	3 074	2 530	125	643	544
MSA salariés	2 512	1 932	72	733	580
MSA non-salariés	1 396	1 295	34	411	101
Fonction publique de l'État <sup>2</sup>	2 270	1 903	67	448	367
SSI	2 005	1 602	68	508	404
CNRA CL	1 226	1 093	61	168	133
Régimes spéciaux <sup>2</sup>	1 096	759	24	351	336
Professions libérales	360	312	23	49	48

**Parmi les 16,1 millions de retraité-e-s d'un régime de base, 83 %, soit 13,4 millions de retraité-e-s, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV et 11,4 millions reçoivent une pension complémentaire de l'Arrco. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI base) versent 18,2 millions de pensions de droit direct ; les régimes de la fonction publique 3 millions ; les régimes de professions libérales (CNAVPL et CNBF) environ 0,3 million ; et les régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP, CRPCEN, Cavimac, Enim et CANSSM) un peu moins de 0,6 million.**



## 2°/ Montant des pensions : calcul, retenues, revalorisations et blocages

**La pension moyenne de droit direct tous régimes confondus s'établit, fin 2017, à 1 496 euros bruts mensuels** parmi les retraité-e-s résidant en France, et à 1 422 euros pour l'ensemble des retraités, soit 0,9 % de plus qu'à la fin 2016 en euros constants (corrigés de l'inflation).

**Parmi les retraité-e-s résidant en France, la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % en moyenne à celle des hommes en 2017.** Si l'on ajoute les droits dérivés, l'écart de pension se réduit, mais demeure élevé, à 29 %. Le système de retraite en annuités diminue les inégalités, mais il ne les supprime pas.

Les pensions prennent du retard au fil des années (1 % par an) car les salaires augmentent encore plus ou moins en fonction des richesses créées et profitent en partie de l'augmentation de la productivité. Les pensions suivent, au mieux, l'inflation officielle qui ne prend pas assez en compte l'importance des dépenses contraintes, essentielles et obligatoires, des retraité-e-s, qui augmentent plus fortement et sans cesse, notamment les dépenses de santé de moins en moins remboursées. **De 2003 à 2010, les pensions ont progressé seulement de 11,6 %, l'ensemble des salaires de 17,1 % et le SMIC (montant correspondant au minimum pour vivre dignement) de 23,2 %.**

**Il en est de même de la pension complémentaire du privé,** revalorisée un point en dessous de l'inflation.

**Plusieurs mesures fiscales ont fait baisser le revenu :** la nouvelle taxe de 0,3 % de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) pour les personnes retraitées imposables soumises à la CSG à 6,6 %, l'augmentation des impôts des personnes retraitées ayant élevé 3 enfants en fiscalisant les 10 % complémentaires à la pension, la suppression de la 1/2 part fiscale aux veuves/veufs sauf pour les personnes ayant élevé seules 1 enfant pendant 5 ans.

**Le gouvernement abuse des rustines.** Pour limiter la casse provoquée par la baisse des pensions, il a exonéré de taxe d'habitation les personnes n'en ayant pas payé avant (!), a augmenté les seuils déclenchant la CSG, a porté le taux de réversion de 54 à 60 % pour les réversions inférieures à 852,39 €.

Ce système arrive à bout de souffle. Cette politique « passe » car les personnes prenant actuellement leur retraite ont bénéficié de carrières plus complètes. **Mais arrivent maintenant en retraite des salarié-e-s ayant connu la galère du chômage, des petits boulots, du temps partiel imposé.**

**Tableau 3** Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes en 2017

	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé
Ensemble (en milliers)	3 315	1 060	4 375
<b>Caractéristiques de la population (en %)</b>			
Femmes	86	95	88
Hommes	14	5	12
Résidents en France	96	50	85
Résidents à l'étranger	4	50	15
Moins de 60 ans	0	22	5
60 à 64 ans	5	15	7
65 à 74 ans	27	15	24
75 à 84 ans	35	23	32
85 ans ou plus	34	24	31

**Note** > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

**Lecture** > 95 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 86 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

**Champ** > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2017, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

**Sources** > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE 2017.

L'objectif d'une retraite à taux plein après 37, 5 années de cotisation s'éloigne à mesure que les gouvernements se sont attaqués à la fois à l'âge de départ et au calcul de la pension.

C'est dans une campagne revendicative et solidaire plus large, associant par exemple la diminution du chômage, avec celle du temps de travail, que pourrait s'inscrire le retour au minimum à la situation d'avant 1993 sur le mode de calcul.

De 2013 à octobre 2017, le montant des pensions a été quasiment gelé. En 2014, la loi de finances a reporté l'ajustement des pensions à l'inflation du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, et encore, cet ajustement ne concerne que le % d'inflation supérieur à 1%.

Avec Macron, le blocage continue : 0,3% de revalorisation en 2018, rien en 2019, des miettes

en 2020 pour les revenus les plus modestes, et de nouveau une augmentation en fonction de l'inflation en 2021 (un an avant les élections), **mais aucun rattrapage !**

**Par ailleurs, les retenues sur les pensions augmentent continuellement** : la CSG qui passe de 1,1% à sa création à 2,4 en 1993, 3,4 en 1997 et 6,6 en 2005 (dont 2,4% non déductible) puis 8,3% en 2018 ; la CRDS créée en 1996 à 0,5%, la CASA créée en 2013 (0,3%), soit 7,4% de retenues sur les pensions (et 8,3% pour 2018 pour certaines).

Sous la pression des retraité-e-s puis des Gilets Jaunes, le gouvernement a annulé l'augmentation de 25% de la CSG pour 100 000 retraité-e-s, puis annoncé son annulation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 5 millions de retraité-e-s, les célibataires percevant moins de 2000 euros mensuels et chaque membre d'un couple ayant moins de 1 500 €. -

### 3% Ecarts entre Hommes et Femmes

En 2017, la pension moyenne de droit direct des retraité-e-s résidant en France (y compris la majoration de pension pour enfants) s'élève à 1 123 euros par mois pour les femmes et à 1 933 euros pour les hommes.

**Actuellement de 42%, l'écart de la pension moyenne entre hommes et femmes est en baisse continue depuis 2004, où il s'établissait à 50%.**

**La proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé (réversion) est de 88 %.** Cette situation s'explique par leur longévité supérieure, par le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leur conjoint, mais c'est aussi le résultat des différences de salaire en activité, et donc du niveau de pension des hommes qui ouvrent moins souvent droit à la réversion, car dépassant les plafonds de versement pour le privé.



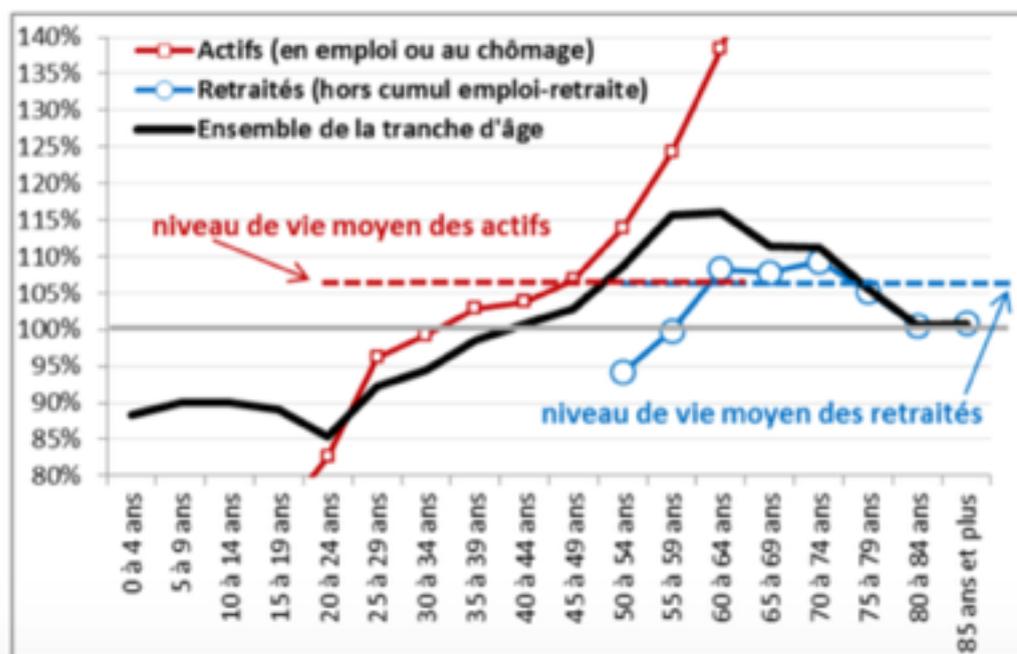
**Le montant moyen des pensions de droit direct** des retraité-e-s résidant en France (y compris la majoration de pension pour enfants) des femmes est inférieur de 54 % à celui des hommes pour la génération 1930 et de 34 % pour la génération 1950. Cet écart s'explique en partie par la différence de durée de carrière entre les femmes et les hommes. Son resserrement au fil des générations tient lui aussi, en partie, à la réduction progressive de ces différences de durée de carrière : **la proportion de femmes ayant validé une carrière complète augmente régulièrement** au fil des générations, alors que la proportion d'hommes dans cette situation stagne, voire diminue à partir des générations nées dans la seconde moitié des années 1940.

**Selon les prévisions du COR**, les écarts de pension entre les femmes et les hommes se resserrent au fil des générations. Dès lors, le rapport entre le montant moyen des pensions de droit direct (hors majoration pour trois enfants) des femmes et celui des hommes a régulièrement augmenté au fil des années, passant de 55 % à 62 % entre 2005 et 2017.

**Lorsque les pensions de réversion sont prises en compte**, l'écart entre les femmes et les hommes se resserre : le rapport entre le montant des pensions moyennes totales (y compris majorations pour trois enfants et réversions) des femmes et celui des hommes passerait de 75 % en 2017 à 88 % à l'horizon 2070.

## 4°/ Pensions et niveau de vie

**Figure 2.38 – Niveau de vie moyen selon l'âge rapporté à celui de l'ensemble de la population en 2016**



*Lecture du tableau* : en 2016, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 60 à 64 ans s'élève à 115,9 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Au sein de cette tranche d'âge, celui des actifs au sens du BIT (en emploi ou au chômage) et celui des retraités inactifs au sens du BIT (hors cumul emploi-retraite) s'élèvent respectivement à 138,3 % et 108,2 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Les traits horizontaux en pointillés représentent le niveau de vie moyen de l'ensemble des actifs et des retraités tous âges confondus, qui s'élèvent respectivement à 106,5% et 105,6 % de celui de l'ensemble de la population. Note : L'ensemble de la population comprend les actifs, les retraités, et les inactifs non retraités (enfants, étudiants, femmes au foyer, personnes handicapées ou invalides, etc.). Ces derniers ont un niveau de vie relativement faible, ce qui explique que le niveau de vie moyen des actifs comme celui des retraités se situent au-dessus de celui de l'ensemble de la population. Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes âgées vivant en institution (environ 4 % des retraités) sont hors champ. Source : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2016.

Selon le rapport du COR de 2019, en 2016, le niveau de vie moyen des retraité-e-s (en ajoutant le patrimoine aux revenus) est légèrement supérieur (de l'ordre de 6 %) à celui de l'ensemble de la population. **Il est relativement stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970.** Cette progression a permis de réduire le taux de pauvreté des retraités qui est sensiblement inférieur à celui de

l'ensemble de la population depuis les années 1980 (6,8 % contre 14 % en 2016). **Selon les scénarios d'augmentation du PIB** (entre 1 à 1,8 %), le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 91 % et 96 % de celui des actifs-ves en 2040 et **entre 78 % et 87 % en 2070. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980.**

**Tableau 1 Revalorisation et évolution annuelles moyennes des pensions brutes depuis 2007**

En %

	Revalorisation (en euros courants)			Évolution (en euros constants)		
	2016-2017	2012-2017	2007-2012	2016-2017	2012-2017	2007-2012
Indice des prix à la consommation (tabac compris), France entière	1,2	0,5	1,4	-	-	-
<b>Revalorisations par régime</b>						
Régimes de base	0,8	0,4	1,6	-0,4	-0,1	0,2
Agirc	0,0	0,1	1,2	-1,2	-0,4	-0,2
Arrco	0,0	0,2	1,6	-1,2	-0,3	0,1
RSI commerçants (complémentaire) <sup>1</sup>	0,8	0,4	1,6	-0,4	-0,1	0,2
RSI artisans (complémentaire) <sup>1</sup>	0,8	0,4	2,0	-0,4	-0,1	0,5
Ircantec	0,8	0,4	1,6	-0,4	-0,1	0,2
ERAFP	0,3	0,5	1,1	-0,9	0,0	-0,4
<b>Revalorisation moyenne, selon le régime principal d'affiliation<sup>2</sup></b>						
Cadre du secteur privé	0,4	0,2	1,5	-0,8	-0,3	0,0
Non-cadre du secteur privé	0,6	0,3	1,5	-0,6	-0,2	0,1
Fonctionnaires	0,8	0,4	1,5	-0,4	-0,1	0,1
Tous régimes	0,6	0,3	1,5	-0,6	-0,2	0,1

**Fin 2016, 31 % des retraité-e-s (38 % des femmes et 23 % des hommes) perçoivent une pension totale inférieure ou égale à 1 000 euros bruts par mois.** À l'inverse, 7 % des retraité-e-s (4 % des femmes et 11 % des hommes) reçoivent plus de 3 000 euros bruts par mois. Parmi les retraité-e-s ayant eu une carrière complète, 15 % perçoivent une pension totale inférieure à 1 000 euros bruts mensuels et 10 % une pension supérieure à 3 000 euros bruts mensuels.

En 2016, 18 % des nouveaux pensionnés ayant liquidé un premier droit cette année-là bénéficient au moins d'une pension portée au minimum contributif ou garanti tous régimes confondus ; et cinq femmes sur dix perçoivent un minimum de pension, contre trois hommes sur dix.

La tendance générale, malgré la hausse moyenne de la pension de droit direct continue de 2004 à 2017, est à une baisse du niveau de vie des retraité-e-s : soit par le décrochage par rapport à l'évolution des salaires, par la non compensation du taux d'inflation (dont le taux ne reflète pas la réelle augmentation du prix de l'ensemble des produits courants), soit par la

diminution de la pension versée (carrières écourtées à cause de périodes de chômage, de temps partiel, crise économique et mauvais salaires, de décote...), soit par l'augmentation du montant des retenues sans compensation, mais aussi par l'augmentation importante des médicaments non remboursés, du forfait hospitalier, du taux de cotisation des mutuelles, des prix prohibitifs des équipements de vision et des prothèses auditives, des dépassements d'honoraires...

Pour comparer, le taux d'inflation est de 8% entre 2007 et 2011, puis de 3,6% entre 2012 et 2015, de 1,2% en 2016 et 2017, et enfin de 1,8% en 2018, soit en tout de 14,6% entre 2007 et 2017, pour une hausse des pensions de 2,8% du régime de base sur la même période, soit une perte de 11,8% de pouvoir d'achat, rien que pour ces régimes (c'est-à-dire, **plus de 10 %** de perte de pouvoir d'achat sur une année, soit environ un mois de pension !).

D'autres éléments entrent en ligne de compte : **le prix de l'immobilier explose dans les villes**, et le nombre de logements sociaux reste inférieur aux besoins. Dans les petites villes de province, les loyers sont beaucoup moins élevés - mais en contrepartie, les services publics et de santé moins nombreux imposent de nombreux déplacements (souvent chers) aux personnes âgées.

**Les prix des énergies augmentent** : plus 20% pour le gaz en 2018, plus 30% pour l'électricité entre 2005 et 2017, et encore plus 5,9% en juin 2019. Pour le carburant, on peine encore à savoir comment le gouvernement compte récupérer les 17 milliards d'euros de rentrées fiscales sur 5 ans, prévues par la TICPE, qu'il a dû annuler suite au mouvement des Gilets Jaunes.

**L'épuisement rapide des ressources naturelles** rend les métaux rares et précieux de plus en plus coûteux à extraire. Pourtant, ils sont présents dans les instruments électroniques de pointe.

**Les assurances auto** subissent de fortes hausses : en moyenne 2,09 % par an depuis 2010.

**Toute la population subit les hausses concernant la santé** : consultation d'un médecin généraliste à 25 €, dépassements d'honoraires fréquents (notamment les spécialistes en ville), diminution de 5% du taux de remboursement des médicaments depuis 2011, l'instaura-

tion d'une participation forfaitaire (1 euro pour les consultations, 0,50 pour les médicaments), augmentation en 2018 de 2 euros du forfait hospitalier ...

**Et les retraité-e-s, plus fragiles** que la moyenne de la population, subissent ces hausses de façon plus forte, d'autant plus que les cotisations des complémentaires sont fixées en proportion de l'âge.

**Les impôts augmentent du fait de la politique fiscale** : pas tellement les impôts sur le revenu des plus modestes, qui n'en paient pas, mais ceux des classes moyennes (blocage des plafonds, diminution du nombre de tranches d'impôt).

**Le projet du gouvernement de supprimer, d'ici 2023 la taxe d'habitation** pour tous, sur la promesse de refonder ce système injuste, qui favorise les propriétaires en centre-ville, aux dépens des locataires des HLM en périphérie des villes, est un leurre qui va encore aggraver la situation des Collectivités Locales, et donc **diminuer les politiques redistributives** des communes aux plus démunis, dont les personnes âgées font partie. Le gouvernement promet de compenser - mais on connaît la réalité de telles promesses !



## 5°/État des lieux des pensions et des minima sociaux

**Au régime général, une pension sur cinq (21 %) liquidée en 2016 est portée au minimum contributif.** Dans les régimes de la fonction publique, le minimum garanti en 2017 est versé à 4,6 % des nouveaux retraités de la fonction publique civile de l'État (FPCE) et à 18 % des nouveaux retraité-e-s de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). À la Mutualité sociale agricole (MSA) non-salarié-e-s, 11 % des nouveaux retraité-e-s en 2017 bénéficient de la pension minimale de référence.

La France compte entre 5 et 8,9 millions de **pauvres**. La France compte cinq millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian et 8,8 millions si l'on utilise le seuil à 60 %, selon les données 2016 de l'Insee. **Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8 % et dans le second de 14 %.** Au cours des dix dernières années (2006-2016), le nombre de pauvres a augmenté de 630 000 au seuil à 50 % et de 820 000 au seuil à 60 %. Le taux de pauvreté s'est élevé de 0,7 point au seuil à 50 % et à 60 %.

La pauvreté a fortement progressé à partir de 2008 avec l'accentuation des difficultés économiques liées à la crise financière. **Entre 2008 et 2012, le nombre de pauvres, au seuil à 50 % comme à 60 %, a augmenté de près de 800 000.** Le taux de pauvreté à 50 % s'est élevé de 7,4 à 8,5 %, celui à 60 % de 13,2 à 14,2 %. Le niveau de vie médian de 2016 est du niveau de 2011. Or le seuil de pauvreté est calculé en fonction du niveau de vie médian.

**Les statistiques montrent que globalement les retraité-e-s sont moins pauvres que l'ensemble de la population : en 2016, 6,6% des retraité-e-s sont pauvres, alors que le chiffre est de 14% pour l'ensemble de la population,** et 19,8% pour les enfants. Parmi les retraités, ceux vivant en couple sont moins souvent pauvres que ceux qui vivent seul-e-s, avec ou sans enfant (4,0 % contre 10,8 %). Ces différences s'expliquent par exemple par le fait que les retraité-e-s sont plus nombreux-ses à être propriétaires de leur logement, le nombre d'enfants à charge est beaucoup moins important ... Pour autant, le montant moyen de la pension brute, inférieure à 1 500 euros, ne fait pas des

retraité-e-s des personnes nanties, comme le prétend le président Macron !

**La pauvreté se mesure aussi en termes de conditions de vie,** une personne est pauvre lorsqu'elle connaît des privations matérielles dans au moins huit domaines de la vie quotidienne sur vingt-sept suivis et répartis en quatre catégories : insuffisance de ressources ; retards de paiement ; restrictions de consommation ; difficultés de logement. En 2016, 13,9% de la population est dans ce cas (Sources Insee).

**Le régime général a son « minimum contributif »** de 634,66 € (693,51 euros pour qui a 120 trimestres de cotisation). Au 31 décembre 2017, **4 824 722 retraité-e-s** perçoivent le minimum contributif soit 36,1 % de l'ensemble des retraité-e-s ayant un droit direct contributif au régime général ; le montant maxi-



imum garanti pour 40 années de cotisation est de 1158,06 euros mensuels.

Le « **minimum vieillesse** est devenu depuis 2006 **ASPA** (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées).

En 2019, le nombre de bénéficiaires devrait passer à 596 000. Le montant de l'ASPA est de 868,20 € pour une personne seule et de 1347,88 pour un couple. Elle est récupérable sur les successions dépassant 39000 euros.

**Tableau 2** Part des retraités nés en 1950 percevant un minimum de pension, fin 2016

En %

	Retraités percevant un minimum dans au moins un régime	dont : retraités percevant un minimum dans leur régime principal	dont : retraités percevant un minimum uniquement dans un régime non principal	Retraités ne percevant aucun minimum
<b>Toutes carrières</b>				
Ensemble	40	26	13	60
Femmes	49	39	10	51
Hommes	31	14	17	69
<b>Carrières complètes<sup>1</sup></b>				
Ensemble	35	17	18	65
Femmes	42	28	14	58
Hommes	28	8	21	72
<b>Retraités unipensionnés à carrière complète<sup>1</sup></b>				
Ensemble	17	17	-	83
Femmes	28	28	-	72
Hommes	6	6	-	94

## 6°/ Retraites : les projets du Président

**Macron a annoncé sa volonté d'uniformiser les règles de calcul des retraites dès 2019** (et de fait la suppression des Régimes Spéciaux et du régime des fonctionnaires) en mettant en place un régime unique dans lequel tous les actifs seraient soumis aux mêmes règles... dans la propagande, dans les faits, les indépendants paieraient moins, les militaires et les métiers régaliens partiraient plus tôt, certains métiers conserveraient leurs avantages... Ce projet de réforme supprime toute notion de partage des richesses, de répartition des cotisations sociales ...

**Quel est le changement ?** Avec l'instauration d'un compte de points individuels virtuels, cela reste un système par répartition (pour la même année, les cotisations financent les retraites). Au moment du départ, le montant de la pension est calculé en fonction du nombre de points acquis et de la valeur de service du point qui tient compte l'espérance de vie de sa génération à la date de la liquidation.

**Ceci aura pour conséquence un accroissement des inégalités sociales pour les futur-e-s retraité-e-s** : pour toucher plus pendant la retraite, il vaut mieux avoir bénéficié de meilleures conditions de travail, par exemple être cadre

plutôt qu'ouvrier, dont l'espérance de vie reste inférieure à 6,5 ans de celle des cadres. De plus, en meilleure forme, le cadre pourra prolonger plus facilement sa carrière jusqu'à l'âge pivot de 64 ans, donc ne pas être sanctionné par une décote mais plutôt majoré par une surcote. Les conditions de départ de ceux et celles qui auront connu des périodes de précarité et de chômage vont s'aggraver.

Macron promettait, pour mieux faire accepter la réforme : **1 euro cotisé, c'est 1 euro de pension versée**. C'est totalement faux. **La formule est tout autre** : pour **11,11 euros** de cotisation versés en activité, seule une partie de cette somme, 10 euros, permettront d'acheter 1 point. Au moment du départ en retraite, ce point acquis vaudra :

- **0,495 euros** de pension en cas de départ à 62 ans
- **0,52 euros** de pension en cas de départ à 63 ans
- **0,55 euros** de pension en cas de départ à 64 ans
- **0,58 euros** de pension en cas de départ à 65 ans
- **0,605 euros** de pension en cas de départ à 66 ans.

Ceci n'étant que des chiffres théoriques, qui pourront changer chaque année en fonction du nombre de départs en retraite prévus, de l'espérance de vie ... Il deviendra donc impossible de connaître le montant de la pension qui sera versée au moment du départ.

**On est bien loin des promesses présidentielles.**

L'idée de maintenir le « coût » des retraites à 13,8 % du PIB, et ce quel que soit le nombre de personnes retraitées, signifie bien que les retraites de chacune et de chacun seront réduites si le nombre de personnes retraitées augmente ! En effet, la masse figée des recettes ne peut payer les retraites d'un nombre de retraité-e-s en augmentation qu'en diminuant les pensions, en changeant la valeur du point.

En 2050, le nombre de retraité-e-s par rapport à celui des actifs aura augmenté de 26,5 %, le COR a calculé que le taux de remplacement (pension/salaire) passerait de 64,4 à 50,9 %. Véritable incitation au développement des complémentaires par capitalisation - pour ceux qui en ont les moyens - avec le risque de voir fondre ce capital économisé en cas de crise financière.

**POUR UNE BONNE  
RETRAITE  
AUX P'TITS OIGNONS  
PLUS Y'A DE L'OSEILLE...  
...MEILLEUR C'EST!**



**BIENTÔT LA RETRAITE  
À 70 ANS ?**



Plusieurs pays européens ont mis en place ce régime. Ils ont dû instaurer dans le même temps des dispositifs de solidarité pour éviter que les pensions baissent trop, et trop brusquement (attribution de points pour les périodes de chômage en Allemagne, prise en compte des périodes d'inactivité et mise en place d'une assurance complémentaire en Suède, baisse du taux de la pension au départ pour permettre à la veuve de percevoir une pension de réversion en Italie...). Ces rustines appliquées ça et là laissent à penser que, contrairement à ce qu'annonce le gouvernement, la réforme promise va être catastrophique en terme de pouvoir d'achat et de niveau de vie pour ceux et celles qui en seront victimes.

## 7°/ Revendications de Solidaires

L'**UNIRS** dénonce l'offensive antisociale généralisée qui voudrait faire passer les retraité-e-s pour des privilégié-e-s

L'**UNIRS** s'oppose à la stigmatisation et à la division entre « actifs » et « retraité-e-s » menées par les économistes chiens de garde de l'idéologie libérale en liens avec une

partie de la classe politique.

L'**UNIRS** s'opposera à toute nouvelle tentative de mise en cause du système de retraite par répartition qui conduirait à étendre encore le champ de la capitalisation, tout comme tout système de retraite par points ou en comptes notionnels.

### L'**UNIRS** revendique :

- **L'abrogation de toutes les contre-réformes des retraites** depuis 1986 avec un nouveau calcul des pensions actuelles sur les bases issues de cette abrogation.
- **Le calcul d'une retraite à taux plein au bout de 37,5 annuités** de travail (ou de chômage, temps partiel forcé ...) et des mesures spécifiques pour la pénibilité se traduisant notamment par des repos supplémentaires tout au long de la carrière, et un départ en retraite anticipé à taux plein.
- **Un minimum de pension** au niveau du SMIC revendiqué, soit 1700 euros nets mensuels.
- **Une pension de réversion égale à 75%** de la pension brute du conjoint (mariés, pacsés ou en concubinage) et versée sans conditions de ressources.
- **Suppression des disparités salariales entre hommes et femmes** afin d'assurer des pensions équivalentes.
- **L'établissement de tranches d'imposition plus nombreuses et plus progressives** pour l'impôt sur le revenu afin que chacun et chacune contribuent justement en fonction de ses moyens au bien-être collectif.
- **La suppression de toutes les exonérations de cotisations patronales**, et une sur-cotisation patronale des temps partiels sur la base d'un salaire à temps plein, ce qui rendrait le temps partiel non rentable et permettrait de valider chaque trimestre avec un salaire à temps complet.
- **Suppression de la CSG** et son remplacement par des cotisations sociales sur tous les revenus
- **Suppression de la CASA**
- **Le financement de la protection sociale à 100%** (médicaments, frais médicaux) et de la perte d'autonomie par la Caisse Maladie de la Sécurité sociale.
- **Une évolution de la pension au même rythme que le salaire moyen**, avec rattrapage du pouvoir d'achat perdu.
- L'instauration de cotisations sur l'ensemble des revenus distribués par les entreprises, ce qui englobe salaire, primes, participation, heures supplémentaires, intéressement et dividendes (exclusion des investissements).
- Chaque système de retraite de base doit assurer 75 % de la continuité des meilleurs salaires, les 10 meilleures années avec les primes pour le privé, les 6 derniers mois sans les primes pour le public, avec un minimum au smic net revendiqué.